

À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010

Prenez avis que le 9 septembre 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'Hôtel de Ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'un garage en cours avant, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 80, portant sur les dispositions relatives aux bâtiments accessoires à l'usage résidentiel, qui n'autorise pas les bâtiments accessoires résidentiels en marge avant.


La dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction du garage isolé, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 133, chemin Saint-Armand
Lot no. 5 896 234 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À FRELIHGSBURG CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT
DEUX MILLE DIX-NEUF.


Sergey Golikov
Directeur général adjoint
en l'absence de
Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière
